AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE SNA 2021-2022

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

SOMMAIRE

Préambule p 3

Cadrage P 3

Article 1 - Identification du contrat initial p 4
- 1.1 - Principales caractéristiques des QPV de Vernon p 5
- 1.2 - Profil des habitants des QPV de Vernon p 6
- 1.3 - Focus sur le public des 18-25 ans des QPV p 6
- 1.4 - Faible mobilisation du droit commun depuis 2018 p 7

Article 2 - Objet de l'avenant p 8

Article 3 - Priorités 2020-2022 p 8
- 3.1 - Rappel des priorités 2018-2019 p 8
- 3.2 - Objectifs du contrat de ville pour 2020-2022 p 10

Article 4 - Déclinaison opérationnelle des enjeux p 11
- 4.1 - Réussite scolaire p 12
- 4.2 - Jeunesse p 12
- 4.3 - Parentalité p 13
- 4.4 - Culture p 14
- 4.5 - Santé p 15
- 4.6 - Emploi et insertion professionnelle p 16
- 4.7 - Solidarité p 17
- 4.8 - Egalité femmes-hommes p 17

Article 5 - Mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville p 18

Article 6 - Evaluation du contrat de ville p 18

Article 7 - Les conventions d'utilisation de l'abattement TFPB p 19

Article 8 - Démocratie participative p 19
- 8.1 - Le conseil citoyen p 19
- 8.2 - La démocratie locale p 20

Article 9 - Modalités de gouvernance p 20

Annexes p 21
Contributions de la Région Normandie p 22

PRÉAMBULE

Le pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF) et de France Urbaine, signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018 vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière.

Parallèlement, le Président de la République a appelé à une « mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires » dont les objectifs et mesures ont été adoptés en conseil des ministres le 18 juillet 2018.

Les contrats de ville, étant le cadre d'action territoriale de la politique de la ville, sont prolongés jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 afin d'intégrer ces priorités découlant du pacte de Dijon et de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Cette prolongation se concrétise par un protocole d'engagements renforcés et réciproques ayant pour objet de décliner les différentes mesures prises par l'Etat en faveur des habitants des quartiers en cohérence avec le contexte local.

Dans ce cadre, la Région Normandie a également souhaité réaffirmer les priorités de la politique régionale contribuant particulièrement aux objectifs visés dans les contrats de ville.
La Région précise ainsi les dispositifs d'aides susceptibles d'intéresser les publics prioritaires de la politique de la ville dans le cadre des appels à projets annuels « innovation et qualification » et « initiatives territoriales » couvrant la période des contrats de ville comme indiqué en annexe.

CADRAGE

La prorogation des contrats de ville entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, dont l'abattement de 30 % de la TFPB bénéficiant aux organismes HLM.

Cet avenant, annexé au contrat de ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
- la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017,
- le pacte de Dijon «*cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* » d'avril 2018,
- la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- l'évaluation mi-parcours du contrat de ville SNA validée en COPIL le 30 novembre 2017.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU CONTRAT INITIAL

Le contrat de ville 2015-2020 porté par la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure a été signé le 9 juillet 2016 par 16 partenaires : la Préfecture de l'Eure, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, le procureur de la République, la Sécomile, Eure Habitat, la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure, l'Education Nationale, pôle emploi, la Région de Haute Normandie, le Tribunal de Grande Instance, la chambre de commerce et de l'industrie de l'Eure, l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie, la caisse des dépôts et des consignations de Haute Normandie, le département de l'Eure et la ville de Vernon.

Le contrat de ville 2015-2020 s'articule autour de 3 piliers :
- le pilier cohésion sociale,
- le pilier cadre de vie et renouvellement urbain,
- le pilier développement de l'activité économique et de l'emploi.

Ces 3 piliers sont traités à travers 19 thématiques déclinées en 21 objectifs stratégiques.

S'ajoutent à ces 3 piliers 4 axes transversaux :
- la lutte contre les discriminations,
- l'égalité femmes-hommes,
- la jeunesse,
- la citoyenneté et valeurs de la République.

Les objectifs stratégiques et opérationnels ont été définis par les élus et l'ensemble des financeurs et partenaires à partir d'un diagnostic de territoire et des besoins recensés.

Au 1er janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs et la Communauté de Communes d'Epte Vexin Seine ont fusionné pour laisser place à une nouvelle agglomération : Seine Normandie Agglomération.
Seine Normandie Agglomération est constituée de 66 communes et compte 85 000 habitants.
La ville de Vernon reste la ville la plus importante et la seule commune ayant des quartiers politique de la ville.
La géographie prioritaire est donc inchangée : il s'agit des quartiers Valmeux, Blanchères et Boutardes.
Le quartier de Vernonnet reste en quartier de veille.

En 2018, le nombre d'habitants concernés par le contrat de ville sont au nombre de 4 770 dont 3 590 habitants aux Valmeux/Blanchères et 1 180 habitants aux Boutardes.

1.1 - Principales caractéristiques des QPV de Vernon

L'Observatoire National de la Politique de la Ville dans son rapport 2016 consacré aux « typologies des quartiers prioritaires » classe les QPV de Vernon en catégorie « quartiers ségrégés » et « quartiers en difficulté dans un environnement industriel ».

Les communes dans lesquelles se situent « les quartiers ségrégés » comportent une part relativement faible de population en politique de la ville, et ces quartiers ont accès à un nombre important d'équipements. En revanche, l'écart du taux de pauvreté entre le quartier et l'EPCI est très important de même que l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes. Les étrangers et les ménages de plus de 6 personnes y sont proportionnellement plus nombreux. Les collégiens du quartier fréquentent plus souvent un établissement défavorisé ou bien classé en REP ou REP +.
Malgré un environnement plutôt favorisé, les quartiers ségrégés ne semblent pas bénéficier d'une certaine mixité sociale. De plus, les écarts entre les quartiers ségrégés et leur environnement ont tendance à s'accentuer fortement ces cinq dernières années, la variation des revenus de ces quartiers a été de six points inférieure à celle des EPCI dans lesquels ils se situent, contre quatre points pour les quartiers prioritaires en général.

« Les quartiers en difficulté dans un environnement industriel » se situent dans un environnement défavorisé sur le plan de l'emploi. La part de l'emploi dans l'industrie est importante dans les zones d'emploi où ils se situent. Or les destructions d'emplois y ont été nombreuses entre 2008 et 2013. Le taux d'emploi dans ces quartiers en difficulté est faible et la part des ménages qui reçoit au moins une allocation de chômage est importante. De plus, la part des emplois précaires est également élevée.

En outre, les quartiers Valmeux et Boutardes sont classés en Zone de Sécurité Prioritaire depuis 2012. Ces zones ont été définies sur des critères relatifs à l'insécurité et aux déséquilibres socio-économiques constatés par le ministère de l'intérieur.
Ainsi, le classement en ZSP signifie que les quartiers Valmeux et Boutardes souffrent plus que d'autres quartiers d'une insécurité quotidienne, d'une délinquance enracinée et d'une dégradation importante du niveau de sécurité.

Les QPV de Vernon, qui comptent 4 770 habitants, forment une concentration spatiale d'habitants en grande précarité sociale due à un effet de « trappe résidentielle » : les populations les plus modestes sont contraintes en un lieu à cause de la faiblesse des loyers et retenues en ce lieu pour les mêmes raisons. Ces quartiers polarisent un grand nombre de personnes issues de l'immigration. Cette situation induit de fait une quasi absence de mixité socio-professionnelle.
Ce phénomène d'enracinement des plus démunis et le départ des mieux lotis enclenchent une spirale ségrégative toujours plus marquée et une concentration de difficultés sociales.

1.2 - Profil des habitants des QPV de Vernon

En décembre 2015, dans une étude consacrée aux QPV de Normandie, l'Insee classait les quartiers Valmeux-Blanchères et Boutardes parmi les QPV les plus pauvres de la région, avec pour principaux indicateurs un taux de précarité élevé et un taux d'emploi très faible notamment celui des femmes.

Les Valmeux, Blanchères et Boutardes regroupent des populations majoritairement issues de l'immigration, en particulier des populations turques, du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Ces populations conservent souvent leur langue d'origine, leur culture, leurs pratiques et coexistent souvent avec un esprit qui se rapproche du communautarisme.

Différents indicateurs statistiques du Commissariat Général à l'Egalité des Territoire (CGET) relèvent des écarts notables entre la situation sociale des QPV de Vernon, notamment des Boutardes, et celle de l'agglomération, des QPV de l'Eure ou encore des QPV de la Région.

Données extraites de l'atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville publié en septembre 2017

	Total QPV Vernon	Total Cape	Total QPV de l'Eure	Total QPV Normandie
Réussite au brevet *(2015-2016)*	79.1 %	82.6 %	79.6 %	78 %
Taux de pauvreté *(2013)*[1]	44.6 %	12.6 %	47.5 %	43.8 %
Logements sociaux *(2015)*[2]	39.7 %	8.1 %	29 %	25.7 %

[1] *Taux de pauvreté : part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain.*
[2] *39.7% des logements sociaux de Vernon sont situés sur les QPV.*

A noter : le taux de pauvreté est de 43.4% pour les Valmeux-Blanchères et de 48.4% pour les Boutardes.

1.3 - Focus sur les 18-25 ans des QPV

Ces publics se caractérisent par :

- des qualifications faibles,
- un taux de chômage avoisinant les 30%,
- une grande précarité,
- une perte de confiance dans les institutions.

Du fait des difficultés d'accès et de stabilisation dans l'emploi, il est constaté un renvoi aux familles de la prise en charge de l'allongement de la jeunesse et donc à un renforcement de la dépendance des jeunes vis-à-vis de leurs familles. Aussi, on assiste parfois à des ruptures du jeune avec sa famille et à une « déshérence ».
Malgré les différents dispositifs les ciblant, un grand nombre d'entre eux ne se sentent pas concernés/intéressés et sont hors radar de Pôle emploi et de la mission locale, de fait ils n'en bénéficient pas.

La forte présence des jeunes en QPV participe à l'identification d'un territoire comme porteur de risques et de difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Sur les QPV, les jeunes de moins de 25 ans représentent 45.7% de la population, avec indice jeunesse de 4.2 pour les Boutardes et 2.8 pour les Valmeux-Blanchères contre 1.3 pour Vernon, ainsi que SNA.
Si les jeunes sont massivement affectés par les difficultés sociales et économiques, ils le sont d'autant plus quand ils sont en QPV. Ils sont majoritairement sans diplôme et acculés pour une grande part au chômage (46% sont sans emploi et 40% sont sans diplôme).
Au-delà de l'absence de diplôme ou du manque de qualification, ces jeunes présentent plusieurs facteurs de marginalisation sociale qui les maintiennent hors de la sphère professionnelle. De plus, un grand nombre sont peu enclins à participer à des activités ordinaires ou des étapes de transition vers le milieu professionnel : formation, dispositifs d'accès à l'emploi ...

1.4 - Faible mobilisation du droit commun depuis 2018

Le principe recherché du contrat de ville est que la mobilisation du droit commun soit la règle.
A cet effet, 16 administrations ont signé la convention cadre (les services déconcentrés de l'Etat, la CAF, les chambres consulaires, le Département, la Région, les bailleurs sociaux, etc.), le but étant de territorialiser les politiques sectorielles pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires.

Sur les trois premières années de programmation, le montant des crédits spécifiques contrat de ville s'élevaient à 985 024 € pour un montant total d'actions 6 359 490 €.
Au total les crédits contractualisés représentaient 15.5 % des financements des actions programmées en 2015-2017.
Ce chiffre rend compte d'un effet de levier important des crédits contrat de ville sur les autres financements. Autrement dit un euro de crédit contractualisé lève 5.5 euros de crédits de droit commun.

A partir de 2018, le montant des crédits de droit commun diminue fortement en raison du désengagement du département suivi par les autres financeurs (Etat et SNA) du chantier d'insertion l'Arbre aux Légumes.

	2015	2016	2017	2018	2019[2]
Crédits contrat de ville	367 224	319 470	298 330	312 974	312 730
Crédits de droit commun	1 152 522	1 535 125	1 263 901	487 617	518 823
Autres[1]	554 175	448 964	419 779	102 540	198 118
Total programmation	2 073 921	2 303 559	1 982 010	903 131	1 029 671

[1] *Autres : fonds propres, ventes de produits, dons…*
[2] *Montants prévisionnels*

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est d'apporter un certain nombre de précisions au contrat cadre signe le 9 juillet 2015.

Les précisions apportées dans le présent document concernent les champs suivants :

- recentrage et déclinaison opérationnelle des enjeux du contrat de ville,
- mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville,
- l'évaluation du contrat de ville,
- les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB,
- la démocratie participative,
- les modalités de gouvernance du contrat de ville.

ARTICLE 3 - PRIORITES 2020-2022

3.1 - Rappel des priorités 2018-2019

En vue de la programmation 2018, l'Etat a souhaité recentrer les objectifs poursuivis par le contrat de ville. De fait, le préfet de l'Eure a signifié à SNA, par courrier en date du 21 décembre 2017, les nouveaux axes stratégiques que l'EPCI devait poursuivre dorénavant :

Les activités sur horaires atypiques

- Organiser des activités pour les jeunes sur des horaires atypiques en soirée et durant les congés afin que ces derniers puissent, après le contact noué, être orientés vers des dispositifs de droit commun.

L'apprentissage linguistique avec pour objectif l'insertion professionnelle

- Les dispositifs d'apprentissage linguistique devront être portés par des organismes de formation sur la base de modules d'apprentissage renforcés, tant du point de vue du nombre d'heures par individu que du point de vue de la durée de sessions d'apprentissage (6 mois maximum). L'objectif étant que les stagiaires puissent atteindre le niveau de qualification B1.

L'emploi

- Soutenir les actions concourant au développement de l'emploi pour les publics résidant en QPV : actions de mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, notamment sur les secteurs en tension, y compris sur des horaires atypiques, actions de sensibilisation aux métiers en tension par la découverte sur des périodes de stages en entreprises, dispositifs d'accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi, accompagnement dans la création d'entreprise, la mobilité : prêt de deux roues ou de voitures, aides pour passer le permis de conduire, garage solidaire…
- Favoriser le retour à l'emploi des foyers mono-parentaux, notamment en développant la garde des enfants : la coordination entre les aides de la collectivité et celles de la CAF doit être amplifiée afin que des structures de garde soient développées notamment sur des modalités de fonctionnement souples.

- Renforcer l'accompagnement dans la recherche d'emploi et l'accès au marché du travail notamment via les dispositifs de parrainage.

Le maintien du service public dans les QPV
- Offrir un accès à des services publics de proximité : présence des services de la CPAM, de la CAF, des missions locales et de Pôle emploi au sein même des quartiers.
- Favoriser l'accès aux résidents à leurs sites numériques en accompagnant les habitants dans l'appréhension des outils dématérialisés à travers notamment des missions de service civique.

La réussite éducative
- Maintenir les dispositifs de réussite éducative permettant aux jeunes en difficulté de poursuivre leurs parcours de formation. Ces actions en lien avec les CLAS doivent permettre aux jeunes des QPV de sortir du système éducatif avec une formation et un diplôme.
- Lutter contre le décrochage scolaire et lutter contre l'absentéisme.
- Favoriser l'accès à la scolarisation des enfants à partir de 2 ans ainsi que les parcours d'excellence pour les plus âgés.

La santé
- Soutenir les projets ayant un lien direct avec la santé mais également les actions de prévention et d'accès à la contraception du type « planning familial » et de lutte contre les addictions.

La socialisation et le lien social
- Soutenir les actions de formation linguistique permettant la socialisation portées par des centres de formation sur la base d'un nombre d'heures conséquent et sur un délai restreint. L'objectif étant que les stagiaires puissent atteindre le niveau de qualification B1.

A partir de ces axes stratégiques, le COPIL du 18 janvier 2018 réunissant l'État DDCS/sous-préfecture des Andelys, SNA et la ville de Vernon, a retenu comme priorités 2018 :

La réussite éducative
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Renforcer le PRE, en prenant en compte davantage les élèves du secondaire en décrochage scolaire.
- Accompagner les jeunes en voie de marginalisation et/ou en décrochage scolaire.

La jeunesse
- Organiser des activités pour les jeunes sur des horaires atypiques en soirée toute l'année.

La santé
- Soutenir les actions de prévention et d'accès à la contraception du type « planning familial ».
- Lutter contre les conduites addictives.
- Créer un pôle santé de proximité (portage SNA).

L'emploi
- Soutenir les actions d'apprentissage du français avec pour objectif l'insertion professionnelle (modules d'apprentissage renforcés, tant au point de vue du nombre d'heures par individu que du point de vue de la durée de ces sessions d'apprentissage avec pour objectif que les stagiaires puissent atteindre le niveau de qualification B1).

- Favoriser les actions de prêt de deux roues ou de voitures.
- Soutenir les actions d'aides pour le permis de conduire pour les personnes en recherche d'emploi.
- Développer les actions de sensibilisation des résidents des QPV aux métiers en tension par leur découverte sur des périodes de stage en entreprise.
- Accompagner les créateurs d'entreprises notamment si l'objectif est de créer une nouvelle activité au cœur même des QPV.
- Soutenir les dispositifs d'accompagnement renforcé pour les chercheurs d'emploi résidant dans les QPV.

Le maintien du service public dans les QPV

- Favoriser l'accès aux droits.

Ces priorités ont été reconduites pour 2019.

3.2 – Objectifs du contrat de ville pour 2021-2022

La feuille de route proposée aux collectivités pour mener à bien la revisite du contrat de ville s'inspire à la fois des priorités précisées par la circulaire du 22 janvier, des 40 mesures gouvernementales et du pacte de Dijon.
Ces priorités relèvent très majoritairement de l'Etat, mais certaines trouvent place dans le périmètre des collectivités. Il s'agira donc de retenir pour SNA celles qui correspondent aux besoins et aux réalités des QPV.

Les objectifs poursuivis par SNA depuis 2018 correspondent à ces mesures, il a donc été proposé aux élus de SNA et de la ville de Vernon d'intégrer 6 objectifs supplémentaires répondant aux besoins locaux :

- développer les dispositifs d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes concernés,
- développer les actions parentalité en direction des familles monoparentales des QPV,
- lutter contre le non-recours aux soins,
- favoriser l'accès à des soins de proximité et lutter contre les déserts médicaux,
- porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants,
- favoriser la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

ARTICLE 4 - DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES ENJEUX

4.1 - RÉUSSITE SCOLAIRE

Différents dispositifs ont été mis en place par l'Education Nationale pour favoriser l'égalité des chances et la mixité sociale au sein des établissements scolaires (devoirs faits…). Malheureusement les enfants des familles les plus fragiles fréquentent peu ces services.
En effet, il a été constaté que les enfants nécessitant un accompagnement dans leur scolarité (aide aux devoirs, soutien méthodologique, ouverture à la culture…) ne participent pas à ces dispositifs.
Ainsi, pour donner toute sa place à l'égalité des chances entre tous les élèves, l'ensemble des partenaires doit se mobiliser aux côtés de l'Education nationale notamment à travers le contrat de ville.

OBJECTIFS

Lutter contre le décrochage scolaire.

Renforcer le PRE, en prenant en compte davantage les élèves du secondaire en décrochage scolaire.

Développer les dispositifs d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes concernés.

Mener une réflexion autour de la coordination des dispositifs d'aides aux devoirs en lien avec l'Education nationale.

STRUCTURES RESSOURCES

Programme de Réussite Educative, l'association Espace Laïque Vernonnais, les centres sociaux municipaux.

4.2 - JEUNESSSE

Les QPV de Vernon concentrent une forte population de moins de 24 ans, qui dépasse celles des unités urbaines environnantes (46.2% des habitants ont moins de 25 ans aux Valmeux-Blanchères et 45.3% aux Boutardes, contre 33.8% pour Vernon et 31.9% pour SNA).
Ce public présente des fragilités dans plusieurs domaines, il s'insère notamment plus difficilement sur le marché du travail, manque de formation et de qualification. De nombreux jeunes sont ainsi sans emploi, et ne sont inscrits ni à pôle emploi, ni à la mission locale.
Une sorte de fatalité de la précarité s'installe chez ces jeunes qui perdent peu à peu confiance dans les institutions.
Il s'agit de développer des stratégies d'accompagnement renforcé de ces publics par des activités de transition entre leur situation (sortie de l'appareil scolaire, difficultés sociales et/ou familiales, manque de qualification, problème d'orientation...) et le milieu professionnel.
L'enjeu est de renouer le lien et le dialogue avec ce public fragile.

OBJECTIF

Organiser des activités pour les jeunes sur des horaires atypiques en soirée toute l'année.

STRUCTURES RESSOURCES

Association Espace Laïque Vernonnais et l'Espace Simone Veil de la ville de Vernon.

4.3 - PARENTALITÉ

Les familles monoparentales présentent des « risques accrus de fragilité ». Elles cumulent souvent les vulnérabilités : jeunesse du parent, faible niveau de formation et de qualification, faible revenu, mauvaises conditions de logement, forte exposition au chômage, difficulté d'éducation, problème de garde…
Or, les familles monoparentales sont surreprésentées au sein des QPV de Vernon (23.5% des familles des Valmeux-Blanchères sont des familles monoparentales contre 18% pour Vernon et 16% pour l'EPCI).

OBJECTIF

Développer les actions en direction des familles monoparentales des QPV.

STRUCTURES RESSOURCES

Association Espace Laïque Vernonnais, le réseau parentalité piloté par le PRE et l'Espace Simone Veil de la ville de Vernon.

PARTENARIAT FINANCEUR

CAF de l'Eure, conseil départemental.

4.4 - CULTURE

La DRAC a constaté en 2017, dans le cadre de l'évaluation mi-parcours, une très faible appropriation par les acteurs locaux des dispositifs de droit commun menés dans le cadre des contrats de ville, ainsi que très peu d'actions ou d'initiatives qui correspondent aux attendus de la convention nationale Ville Culture.

OBJECTIF

Favoriser le rapprochement des institutions/structures culturelles avec les QPV.

Les structures culturelles s'investiront dans cet objectif en diversifiant leurs approches afin de répondre au plus près aux attentes des habitants des QPV afin d'engager une action culturelle pérenne pour les QPV et de proposer une offre culturelle élargie.

STRUCTURES RESSOURCES

Etablissements culturels de SNA et de la ville de Vernon, l'association Espace Laïque Vernonnais et l'Espace Simone Veil.

PARTENARIAT FINANCEUR

La DRAC Normandie au titre de son enveloppe dédiée aux QPV.

4.5 - SANTÉ

Les différents constats posés en matière de santé dans les QPV ont conduit à envisager l'installation d'un espace santé afin de remédier à l'insuffisance notable des professionnels de santé et d'accès aux soins.

OBJECTIFS

Lutter contre le non-recours aux soins.

Favoriser l'accès à des soins de proximité et lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière en lien avec l'ARS et les groupements hospitaliers de territoire.

Développer les actions de prévention et l'accès à la contraception.

Lutter contre les conduites addictives.

STRUCTURES RESSOURCES

ADISSA et le Planning familial 76.

PARTENARIAT FINANCEUR

Agence Régionale de Santé de Normandie et Direction Départementale du Droit des Femmes et de l'Egalité.

4.6 - EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle des personnes vivant dans les QPV est toujours détériorée en comparaison des autres territoires quelle que soit la typologie du public mais plus fortement chez les jeunes avec un chômage de 2.5 fois plus élevé qu'ailleurs et des jeunes moins qualifiés et diplômés que sur les autres territoires.
Cette situation dégradée de l'emploi dans les QPV nécessite une action particulière de l'Etat.
Conçue comme une « logique de rattrapage », elle vise à atteindre une proportion de bénéficiaires habitant les QPV dans les dispositifs de droit commun : garantie jeunes, contrat civique…
Ces dispositifs seront à conjuguer avec des crédits spécifiques politique de la ville.

OBJECTIFS

Soutenir les actions concourant au développement de l'emploi pour les publics QPV.

Développer l'accès au permis de conduire pour les personnes en recherche d'emploi.

Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants.

Développer le prêt de deux roues ou de voitures.

Favoriser l'apprentissage du français avec pour objectif l'insertion professionnelle.

Développer les actions de sensibilisation des résidents des QPV aux métiers en tension par leur découverte sur des périodes de stage en entreprise.

STRUCTURES RESSOURCES

Mission locale, ALFA, pôle emploi

4.7 - SOLIDARITÉ

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des quartiers, à instaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.
Or, on recense 2 à 4 fois plus (selon l'âge) de personnes illettrées en QPV. L'illettrisme est un véritable fléau au sein des QPV qui contribue à leur isolement et à leurs difficultés d'insertion.
De plus, la dématérialisation de l'accès aux services publics (services administratifs, recherches d'emploi…) exclue davantage les personnes déjà fragiles (personnes âgées, personnes issues de l'immigration, personnes en rupture sociale…).
Une réelle fracture numérique persiste auprès des publics les plus précaires des QPV (méconnaissance technique de l'outil informatique, difficultés de lecture et écriture du français, non-maitrise des démarches administratives, méconnaissance des sites dédiés…).

OBJECTIFS

Favoriser la lutte contre l'illettrisme.

Favoriser la lutte contre l'illectronisme.

Favoriser l'accès des habitants des QPV aux services publics de proximité.

STRUCTURES RESSOURCES

ALFA, l'Espace Information et Médiation, la mission locale, l'Espace Simone Veil, le CIDFF et le dispositif Form@net porté par le conseil départemental.

4.8 - Egalité femmes-hommes

La notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Au nom de ce principe, ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.
Dans cette continuité, il s'agira pour toutes les actions du contrat de ville de viser la parité femme-homme.

OBJECTIF

Agir pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les QPV.

ARTICLE 5 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville avait pour habitude de faire usage d'un appel à projets annuel. Depuis 2018, l'État, en accord avec SNA et la ville de Vernon, a décidé de recourir à une nouvelle méthode de travail : la définition concertée et partagée d'une commande « politique » à partir des priorités issues des enjeux cités dans l'article 4, avec une assistance de la MOUS auprès des structures désignées.
Ainsi, par courrier du 21 décembre 2017, le Préfet de l'Eure annonçait la suppression des appels à projets contrat de ville annuels, et demandait à chaque collectivité d'assister les structures via son équipe MOUS pour construire les projets en adéquation avec les axes stratégiques.

En outre, il a été décidé de privilégier les acteurs locaux en identifiant les entités solides ayant un ancrage territorial fort et porteuses d'actions s'inscrivant dans la durée.

Il est à noter également, que le poste de délégué au préfet en charge des QPV de Vernon a été supprimé en juillet 2016. Depuis, le 1er janvier 2019, le service « politique de la ville » est rattaché directement à la préfecture.

ARTICLE 6 - EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Chaque action retenue au titre des programmations contrat de ville 2020, 2021 et 2022 devra répondre à des indicateurs particularisés.
Pour ce faire, les indicateurs d'évaluation seront définis avec chaque porteur de projet en amont du démarrage leur action.

ARTICLE 7 - LES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB

Les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) sont annexées au contrat de ville.
L'abattement de 30% sur la base d'imposition pour les logements sociaux situés dans les QPV permet aux organismes Hlm de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.
Cet abattement concerne 2 bailleurs pour Vernon : Eure Habitat et Sécomile à l'endroit des quartiers politique de la ville de Vernon, soit les Boutardes et les Valmeux/Blanchères.
Le parc locatif concerné par cet abattement compte 1 520 logements (981 logements pour Eure Habitat et 539 logements pour la Sécomile).

2 conventions pour la période 2016-2020 déclinent un programme d'actions traitant les thématiques suivantes : renforcement de la présence du personnel de proximité, formation/soutien des personnels de proximité, sur-entretien, gestion des déchets et encombrants/ épaves, tranquillité résidentielle, concertation/sensibilisation des locataires, animation/lien social/vivre ensemble et petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Ces conventions ont fait l'objet d'un avenant, signé fin décembre 2018, avec définition de nouveaux programmes d'action pour 2019-2020 avec pour actions phares : mise en place d'un dispositif de tranquillité de nuit par Eure Habitat et le financement à hauteur de 128 000 € de chantiers jeunes.

Ces convention seront également prorogées et feront donc l'objet d'un nouvel avenant pour la période 2021-2022.

ARTICLE 8 - LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

8.1 - Le conseil citoyen

La charte du conseil citoyen de la ville de Vernon a été signée le 21 juin 2016 et adopté par le bureau communautaire du 30 juin 2016.
Ce conseil citoyen était alors constitué en 2 collèges : un collège de 6 habitants et un collège de 5 associations.

Afin de répondre concrètement aux besoins des membres du conseil citoyen en termes de communication et de gestion de projets un cursus de formation a été assuré par le CIBC de l'Eure.

Le conseil citoyen a participé aux instances contrat de ville et à celles de l'abattement TFPB.

Toutefois, fin 2017, le service politique de la ville a dû procéder à une remise à plat du conseil citoyen du fait de la faible participation des membres du collège Habitants.
Pour ce faire, chaque membre (collège associations et collège habitants) a été destinataire d'un courrier leur indiquant de renouveler ou pas leur adhésion.
De fait, aucun membre du collège habitants n'a souhaité se réinscrire et seuls 3 membres du collège associations ont renouvelé leur adhésion dont 1 membre qui a été écarté pour plus de neutralité.

Il ne restait plus que 2 membres du collège associations (association des locataires d'Eure Habitat et l'association indienne).
Depuis, le conseil citoyen est en stand-by. Une réflexion devrait être engagée pour le dynamiser de nouveau.

8.2 - Démocratie locale

Les habitants formulent directement des demandes auprès des différents services qui se rendent régulièrement sur les QPV (service technique, service démocratie participative).

Aussi le maire et ses adjoints organisent des permanences au sein des QPV régulièrement. Pour illustrer ces propos en 2019 se sont tenues 3 permanences : en février, mai et juin.
L'objectif étant d'être au plus près des habitants des QPV afin de mieux comprendre les sujets qui les préoccupent et de faire part des actions et des projets de la municipalité.

Les doléances des habitants des QPV recueillies lors des permanences des élus sont transmises auprès des services ad hoc en capacité de répondre et d'apporter des solutions.

Les demandes des habitants sont étudiées et pour certaines réalisées comme :

- des aménagements de crossfit,
- l'installation de tables de pique-nique et de barbecues,
- des rampes d'accès pour des personnes à mobilité réduite,
- des aires de jeux.

ARTICLE 9 - MODALITES DE GOUVERNANCE

Sur le plan de la gouvernance, il existe depuis 2014 un travail collaboratif fort entre les services de l'Etat, SNA et la commune de Vernon, notamment avec plusieurs adjoints au maire de Vernon impliqués dans tout le process de la politique de la ville.
Depuis 2018, cette collaboration s'est renforcée avec la mutualisation de plusieurs services de la ville de Vernon et de SNA.
Ainsi, depuis 2018, le directeur du pôle de la cohésion sociale en charge des questions de la politique de la ville est mutualisé SNA/ville de Vernon et le vice-président en charge de la politique de la ville est adjoint au maire de la ville de Vernon sur les sujets de la jeunesse et du sport.
Des réunions d'évaluation, de concertation, de réflexion ainsi que des rencontres portant sur les stratégies à déployer ont lieu tout au long de l'année avec tous les représentants cités.

ANNEXE

Contribution régionale aux protocoles d'engagements renforcés et réciproques des 21 contrats de ville normands

Dans le cadre de la rénovation des contrats de ville, la Région Normandie réaffirme les priorités de la politique régionale contribuant particulièrement aux objectifs visés dans les contrats de ville et précise les dispositifs d'aide susceptibles d'intéresser les publics prioritaires de la politique de la ville.
La politique régionale doit permettre de garantir l'équité territoriale et proposer une réponse adaptée aux besoins dans son champ de compétences.
La politique de la ville, incarnée par la désignation par le Conseil Régional d'un vice-président dédié à la Politique de la Ville et à la cohésion sociale et par la mise en place d'un pôle dédié au sein des services, témoigne de l'engagement régional en faveur des habitants des quartiers prioritaires et doit permettre d'assurer à destination de ces publics la mobilisation de l'ensemble des politiques régionales.
Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux structures intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en investissement dans le cadre de projets de renouvellement urbain (88 millions d'euros sur la période 2019-2024 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain, ainsi que dans les autres QPV) et en fonctionnement par le soutien à des actions innovantes répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés.

La mise en œuvre du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PRIC) entre l'Etat et la Région signé le 21 mars 2019 propose, dans le cadre des appels à projets « Innovation et qualification » et « Initiatives territoriales », l'accompagnement d'initiatives innovantes répondant aux besoins exprimés par les territoires en matière de formation professionnelle.
Le PRIC permettra de mobiliser 337 millions d'euros complémentaires des crédits de droit commun en faveur de la formation en Normandie pour la période 2019-2022. Il concerne les personnes peu qualifiées (de niveau Bac non acquis ou infra BAC) en recherche d'emploi, soit environ 180 000 demandeurs d'emplois dont 13% résidant en QPV (fin 2018).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi ;
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale ;
- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière :
    - d'orientation et d'information métiers,
    - de création d'entreprises,
    - de dispositifs jeunesse,
    - d'accès à la santé et de promotion de la santé.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS RÉGIONAUX MOBILISABLES EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Accompagnement à la création d'entreprises

- L'accompagnement à la création d'entreprise « Ici je monte ma boîte ».
- L'aide aux créateurs ou aux repreneurs destinée à renforcer les fonds propres de l'entreprise en complément d'un prêt bancaire ou d'un prêt d'honneur (Dispositif de subvention Coup de Pouce).
- Le « DEFI », prêt d'honneur à taux zéro à remboursement différé de 2 à 5 ans destiné à accompagner les créateurs ou repreneurs.
- La formation Cap entrepreneuriat se décline en 4 modules de formation, adapté aux besoins des publics.
- « Emergence ESS », dispositif d'accompagnement spécifique dans la création et le développement d'entreprises ESS (apport financier en fonctionnement et/ou en investissement selon les besoins). « Emergence ESS Coopérative » propose un accompagnement comparable à destination des sociétés coopératives.

Education

- Les dispositifs en cours d'élaboration dans le cadre de la future stratégie de l'orientation en Normandie.
- La création de l'agence régionale de l'orientation et des métiers.

Formation professionnelle

- Dans le cadre du programme régional de formation professionnelle :
    - l'offre de formations préparatoires du Programme Socle de Compétences, qui se décline en 7 actions « Cap », vise à permettre l'acquisition des compétences de base,
    - futur dispositif de parcours d'accès à la qualification pour accompagner la construction de projet professionnel (ex-CAQ, REUSSIR) ; le soutien à l'Ecole de la deuxième chance concoure au même objectif,
    - le programme Qualif' régional visant à favoriser l'accès à une qualification ou à une certification en lien avec des besoins en compétences avérés.

- Dans le cadre du PRIC :
    - l'appel à projets Innovation et qualification,
    - l'appel à projets Initiatives territoriales soutient des expérimentations d'actions innovantes pour susciter et encourager l'envie de se former,

- mise à disposition d'un kit illettrisme pour repérer, diagnostiquer et orienter les publics concernés.

Santé

- Soutien à la création de PSLA (Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires) dans les territoires en difficulté (mobilisation du dispositif rénovation urbaine dans les QPV),
- Soutien aux réseaux territoriaux de promotion de la santé dans 10 territoires identifiés comme prioritaires au regard des indicateurs de santé,
- Partenariat ORS/Région pour partager la connaissance et développer des capacités d'analyse concernant l'état de santé des Normands.

Action et droits culturels

- Dispositifs en cours d'élaboration dans le cadre de l'inscription des droits culturels au cœur de la politique culturelle et patrimoniale de la Région « Territoires créatifs », notamment un appel à projets permettant de soutenir dès 2020 des projets innovants et expérimentaux en faveur des droits culturels sur les territoires.

Sport

- Dispositifs de la politique sportive pouvant être mobilisés en lien avec les ligues pour l'acquisition d'un véhicule (Tran'sports en Normandie) ou l'acquisition de matériels sportifs structurants (aide à l'acquisition de matériels sportif).

Jeunesse

- « Atouts Normandie » est le dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans, il comprend un volet "formation" et un volet "loisirs",
- « Pass Monde » est une bourse régionale pour favoriser la mobilité internationale des étudiants et apprentis normands,
- soutien aux têtes de réseaux et aux actions innovantes et exemplaires en faveur de la jeunesse, particulièrement pour des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue structuré (prise en compte de la parole des jeunes), de médiation autour des grands enjeux de citoyenneté, d'information du réseau sur les dispositifs régionaux et de formation des jeunes bénévoles.

Mobilité

- Aides à la mobilité pour les stagiaires de formations financées par la Région,
- « Tempo Normandie » propose des tarifs attractifs pour les – de 26 ans sur tout le réseau TER,
- « Tempo Emploi Normandie » consiste en un billet à tarif réduit à destination des demandeurs d'emploi suivis en Normandie (sous conditions) pour se rendre à un entretien d'embauche ou de stage.

Rénovation urbaine

- Aide spécifique aux projets d'investissements portés par les collectivités pour la requalification à l'échelle de quartiers, concernant les opérations portant sur les espaces publics, les locaux commerciaux, les équipements publics de proximité (hors établissements scolaires) ou les parties communes d'immeubles d'habitat social ou de copropriétés en complémentarité avec l'ANAH.